

VILLE D'OULLINS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023.

Communication des décisions du Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (D23_017 à 022).

N°	Objet
D23_017	Tarifs de restauration scolaire et des accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2023-2024
D23_018	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 1er mars 2023 au 30 avril 2023
D23_019	Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 15/03/2023 au 04/05/2023
D23_020	Rendu compte des marchés publics n°2 - du 01/03/2023 au 30/04/2023
D23_021	Rendu compte des contrats de location des salles municipales pour la période du 13 mars 2023 au 11 mai 2023
D23_022	Versement prime candidats MAPA MOE Marie Curie

Table des matières

2 – Attribution de crédits non affectés.	4
3 – Vote des subventions dans le cadre du Fonds d'aide aux projets associatifs (FAPA).....	4
8 – Charte locale d'insertion du projet urbain de la Saulaie.	5
13 – Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année scolaire 2022-2023).	7
14 – Subventions Mission Locale et conventions avec la Métropole de Lyon et la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour la gestion du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes – Année 2023.	7
15 – Signature de la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.	8
1 – Evaluation des transferts de charges consécutifs au transfert de la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».....	10
4 – Extension et modification du système de vidéoprotection – Demande de subvention à la Région.	12
5 – Désignation du référent déontologue de l' élu local du cdg69.	17
6 – Convention de délégation de gestion 2023 pour le Projet Nature Yzeron Aval.....	18
7 – Oullins - La Mulatière – ZAC de la Saulaie – Approbation du programme prévisionnel des équipements publics (PEP)	20
9 – Modification de la demande de participation financière à la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration au 4, rue Pierre Sépard à Oullins.	23
10 – Participation financière à l'opération d'acquisition au 23, rue Pierre Sépard à Oullins.	23
11 – Demande de subvention Agence Nationale du Sport : programme national de création de 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024.	26
12 – Actualisation des règlements intérieurs des accueils périscolaires, des accueils de loisirs des mercredis et des accueils de loisirs des vacances à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.	28
16 – POLLUTION AUX PFAS : transparence et action.	30

-La séance est ouverte à 19 H 00-

-000-

Mme POUZERGUE.- Bonsoir à tous, merci pour votre présence à ce Conseil municipal. Je donne la parole à M. DELORME pour faire l'appel.

Monsieur DELORME procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Jean- Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Pierre LAFORETS - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Gorges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Cédric BARBIERO
Anne-France ARGANS pouvoir à Tassadit BELLABAS
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Michel BAARSCH (rapports 9 à 12 et 16)
Anaëlle CAILLET pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Christine CHALAND pouvoir à Patricia DAUVERGNE
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Pierre LAFORÊTS
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Alexandre HEBERT
Philippe LOCATELLI pouvoir à Clément DELORME
Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI

ABSENTE :

Claire BELLISSEN

-000-

M. HEBERT.- C'est seulement pour préciser que Mme BELLISSEN est retardée par les transports en commun depuis Annecy à cause des orages et qu'elle ne connaît pas son heure d'arrivée et nous prie de l'excuser.

Mme POUZERGUE.- On avance et on verra plus tard pour les pouvoirs en fonction de son heure d'arrivée.

Je nomme secrétaire de séance Madame PIQUET-GAUTHIER.

-000-

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil précédent.

Mme POUZERGUE.- Je vous demande d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal, sachant que les quelques modifications demandées par Mme BELLISSEN ont bien été prises en compte. Donc s'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il est approuvé.

Le rapport est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire s'il n'y a pas de remarques.

Je donne la parole à Monsieur DELORME au sujet de l'attribution de crédits non affectés.

-000-

2 – Attribution de crédits non affectés.

M. DELORME.- Merci Madame la Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons de doter le secteur sportif à hauteur de 2 335 euros, l'ensemble vocal contre-temps pour 250 euros, le projet Ecolocaterre (au titre du fonds de participation des habitants) pour 500 euros. Il y a également les crédits scolaires APA pour 15 850 euros.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je redonne la parole à M. DELORME pour le vote des subventions dans le cadre du Fonds d'aide aux projets associatifs.

-000-

3 – Vote des subventions dans le cadre du Fonds d'aide aux projets associatifs (FAPA).

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous le savez, toujours désireuse de valoriser et accompagner le formidable tissu associatif de notre Ville, la municipalité a créé un nouveau dispositif en 2023 : le Fonds d'aide aux projets associatifs, tout à fait complémentaire, mais néanmoins distinct, des subventions annuelles traditionnelles.

Ce nouveau soutien financier est proposé à l'ensemble des associations afin de leur permettre de développer des actions spécifiques qui doivent s'inscrire dans au moins l'un des axes suivants, que notre équipe porte sur notre territoire depuis l'élection municipale de 2020 :

- Le handicap ;
- Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et en Veille Active (QVA) ;
- La prévention et la santé ;
- La question environnementale.

Ce fonds, d'un montant total de 20 000 euros en 2023, fera l'objet d'autant de commissions d'attribution que nécessaire durant cette année civile.

La première commission a eu lieu en mars 2023, les cinq premiers projets retenus sont les suivants :

- MJC - Journée extraordinaire - Parlons du handicap autrement : 2 000 euros.
- PLO - Sensibilisation à la diversité, aux handicaps, aux égalités hommes / femmes et aux harcèlements sexistes : 3 000 euros.
- MUSIC'85 - Big Band Battle Festival : 4 000 euros.
- MUSIQUE O PARC - Le bal idéal : 1 500 euros.
- JANUS - Accueil de la Journée annuelle des vélos écoles : 1 500 euros.

Naturellement, une évaluation qualitative ainsi qu'un bilan financier de ces projets seront à réaliser par chaque association.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci, je pense qu'il est vraiment important de préciser qu'il s'agit bien d'un montant supplémentaire de près de 1,2M€ attribué chaque année à nos associations.

Je mets ce rapport aux voix.

Mesdames DAUVERGNE, MARTELLACCI et POUZERGUE, Messieurs BAARSCH et HYVERNAT ne prennent pas part au vote concernant la MJC.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Merci à vous. M. GUILLEMAN vous nous évoquez maintenant la charte d'insertion du projet urbain de la Saulaie.

-000-

8 – Charte locale d'insertion du projet urbain de la Saulaie.

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération propose l'approbation de la charte d'insertion dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, avec les engagements et les modalités de gouvernance.

Elle est présentée en trois volets : le premier donnant le contexte, le deuxième donnant les objectifs et le troisième donnant les éléments de financement.

Le contexte précise que le processus de transformation intégrera le quartier existant pour l'intégrer dans une nouvelle dynamique urbaine et sociale tout en le reconnectant au centre-ville d'Oullins. L'enjeu de l'emploi et de l'insertion, notamment au travers des clauses d'insertion liées au projet urbain, est tout à la fois quantitatif et qualitatif. Cette charte vise à engager formellement l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage du territoire qui participent au projet urbain de la Saulaie sur le déploiement qualitatif des clauses sociales et à favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'insertion partenariale en formalisant les engagements de la Métropole et des Maîtres d'Ouvrage. À cette fin, la charte organise également les modalités de suivi, de valorisation et de gouvernance de ces engagements qu'assurera la MMI'e pour le compte du porteur de projet : la Métropole de Lyon.

Les objectifs et les enjeux sont de mettre en place une plateforme emploi / insertion dédiée au projet urbain de la Saulaie afin :

- D'appliquer les clauses d'insertion aux marchés d'études et de travaux ;
- Identifier les activités générées par le futur quartier et les futurs employeurs ;
- Identifier les publics en amont ;
- Préparer les dispositifs d'accompagnement et de formation ;
- Accompagner les futures entreprises ;
- Communiquer sur ce que l'on fait ;
- Mettre en place des actions de promotion de l'emploi.

Le plan de financement prévoit que les Maîtres d'Ouvrage s'engagent à réserver prioritairement à l'insertion professionnelle des habitants des quartiers en politique de la Ville éloignés de l'emploi, avec au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d'ingénierie financées dans le cadre du projet urbain et une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets.

Cela concerne également les Maîtres d'Ouvrage qui ne sont pas encore conventionnés avec la MMI'e.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous propose de bien vouloir approuver la charte d'insertion dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, les engagements portés par la Métropole ainsi que les modalités de gouvernance de la charte. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci M. GUILLEMAN, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Mme DAUVERGNE, vous nous présentez la délibération annuelle des conventions de participations aux frais scolaires avec les communes voisines.

13 – Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année scolaire 2022-2023).

Mme DAUVERGNE.- Merci Madame le Maire,

Comme chaque année, on doit voter la participation pour les enfants des autres communes qui sont scolarisés à Oullins et les enfants d'Oullins qui sont scolarisés dans les écoles des communes environnantes.

Pour l'année 2022/2023, la participation a été fixée à 573 € par enfants accueillis en maternelle et à 287 € par enfants accueillis en élémentaire.

Les enfants des autres communes accueillis sur Oullins ont représenté 34 élèves de maternelle et 57 élèves en élémentaire. Et les enfants d'Oullins accueillis dans les écoles des autres communes ont représenté 12 enfants en maternelle et 9 enfants en élémentaire.

Ces frais de scolarisation représentent pour la Commune une dépense de 9 459 € et une recette de 35 841 €.

On vous demande d'approuver les montants forfaitaires établis pour l'année 2022/2023.

Mme POUZERGUE.- Merci Mme DAUVERGNE, Je mets ce rapport au voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je vous redonne la parole Mme DAUVERGNE au sujet des subventions pour la Mission Locale.

-000-

14 – Subventions Mission Locale et conventions avec la Métropole de Lyon et la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour la gestion du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes – Année 2023.

Mme DAUVERGNE.- Ici encore, comme chaque année, nous sommes amenés à voter nos contributions financières pour la Mission Locale pour 2023 qui sont constituées de :

- Une subvention de fonctionnement pour un montant de 51 058€.
- Une subvention pour l'action « mon image, ma voix » qui correspond à une formation pour les jeunes visant à se présenter à un entretien professionnel ou à une demande de stage ou de formation, pour un montant de 700€.
- Et le Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes qui est un dispositif décentralisé et cofinancé à part égale par la Métropole et par la Commune et dont nous avons délégué la gestion à la Mission Locale.

Nous vous demandons d'approuver les participations de la Ville pour l'année 2023.

Mme POUZERGUE.- Merci Mme DAUVERGNE, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Merci à tous. Nous passons aux délibérations pour lesquelles il y a eu des demandes d'intervention. Je donne tout de suite la parole à Mme PIQUET GAUTHIER pour nous parler de la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

-000-

15 – Signature de la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

Mme PIQUET GAUTHIER.- Merci Madame le Maire,

La Ville va s'engager un plus encore contre les perturbateurs endocriniens. Cette charte villes et territoires est portée par le « Réseau Environnement Santé » agréé par le Ministère de la Santé qui regroupe des médecins, des chercheurs, des scientifiques et des associations. Elle va donner des orientations pour structurer notre démarche.

Comme vous le savez, les perturbateurs endocriniens sont présents dans un grand nombre de produits de consommation courante tels que les cosmétiques, l'alimentation, le plastique ainsi que dans les différents milieux que sont l'air, l'eau et les sols.

Actuellement, il n'existe pas de liste arrêtée de perturbateurs endocriniens. Cette charte permettra à la Collectivité de diminuer l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens en développant des actions autour de 5 objectifs :

- Restreindre l'usage des produits phytosanitaires et biocides, pesticides, etc. ;
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ;
- Favoriser l'information de la population et des professionnels de santé ;
- Mettre en place des critères d'éco conditionnalité dans les contrats et achats publics ;
- Informer tous les ans les citoyens de l'avancée des engagements que nous aurons pris.

Mais aussi, cette charte permettra de valoriser un certain nombre d'engagements déjà pris par la Collectivité dans le domaine de l'alimentation scolaire entre autres, dans l'entretien des espaces verts, dans l'entretien des terrains de sport, des locaux de la Ville, des promenades publiques, des cimetières, etc.

Cette charte permettra de réfléchir à des plan d'actions autour de cette problématique, en lien avec la signature à la fin de l'année 2023 du Conseil Local de Santé, avec les communes de Pierre-Bénite et de Saint-Genis-Laval.

Merci d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Avant cela, j'ai une demande d'intervention de Mme BADR-VOVELLE.

Mme BADR-VOVELLE.- Bonsoir. Merci tout d'abord d'avoir avancé cette délibération pour que je puisse intervenir et merci pour les carafes d'eau à la place des bouteilles en plastique suite à notre demande de la semaine dernière.

Nous voterons pour cette délibération bien évidemment. Cependant, nous nous interrogeons : pourquoi la ville d'Oullins a-t-elle mis plusieurs années pour signer cette charte que la Métropole, la Ville de Lyon ainsi qu'au moins 14 communes de la Métropole ont signé en 2021 ? Et qu'en est-il aussi de la ville de Pierre-Bénite ?

Parmi les engagements pris en signant cette charte, il nous semble avoir compris que la Ville allait remplacer les barquettes en plastique des cantines scolaires par des contenants en inox. Notons que l'interdiction des barquettes en plastique dans les cantines scolaires est prévue par la loi Egalim au 1^{er} janvier 2025.

Nous savons tous depuis longtemps que le plastique - en plus d'être un polluant majeur de la planète - contient des perturbateurs endocriniens qui à la réchauffe migrent du contenant vers le contenu, en l'occurrence ici la nourriture de nos enfants, et donc les contaminent.

Notre groupe vous a déjà interpellés en octobre 2020 à ce sujet en précisant que toutes les études démontraient que les seules alternatives au plastique étaient l'inox et le verre. À l'époque, Mme VALLON DAUVERGNE a mis en doute notre constat. Je reprends sa réponse telle qu'elle figure dans le compte-rendu de ce Conseil municipal : « *Nous avons regardé aussi une étude qui a été faite par une association de restauration scolaire qui a édité un livre blanc sur la question et l'étude qu'ils ont faite ne démontre pas clairement que l'usage de l'inox réduit les perturbateurs endocriniens. Aujourd'hui, donc, imposer l'inox n'est pas forcément la meilleure solution* ». Trois ans après, vous êtes arrivés à notre constat. Pourquoi avancer uniquement sous la contrainte de la loi ?

Si nous nous réjouissons aujourd'hui de la décision d'opter pour des contenants en inox dans les cantines scolaires, nous jugeons que vous avez beaucoup trop attendu pour le faire et cela, au détriment de la santé de nos enfants.

Par ailleurs, c'est ici la mise en pratique qui importe, ainsi pouvez-vous nous préciser quand exactement cette décision sera-t-elle effective ?

Pour finir, nous resterons vigilants sur l'application de cette charte et ne manquerons de vous interpellier si nécessaire. Merci.

Mme PIQUET GAUTHIER.- Je peux répondre sur deux éléments. On voulait vraiment faire rentrer ces actions dans le Conseil Local de Santé mais, comme on était en recrutement de la coordinatrice entre autres, on a eu un petit décalage avec la demande de la Métropole. Quant à la ville de Pierre-Bénite, elle a signé la charte lors du dernier Conseil municipal donc c'est tout récent également.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter, effectivement, cette charte a été signée par 14 communes sur les 59 de la Métropole donc vous voyez bien que c'est quelque chose qui se met en place doucement. Puis comme le disait en introduction Mme PIQUET-GAUTHIER, on n'a pas attendu cette charte pour déjà avoir un certain nombre d'actions depuis de très nombreuses années sur un certain nombre de ces sujets. Signer une charte si l'on n'a personne derrière qui soit capable de faire des bilans et de pousser un certain nombre d'actions, cela ne sert pas à grand-chose. Et en effet, on s'était engagé avec cette démarche de contrat local de santé. Notre nouvelle chargée de mission est arrivée en août 2022. Il y a eu une première « vague » de communes qui ont signé la charte et on a été relancé par la Métropole dernièrement, par M. BLANCHARD en particulier, donc je m'étais engagée auprès de lui à ce que l'on soit signataire de cette charte. Aujourd'hui, on a besoin de faire des bilans avant / après et c'est ce qui est intéressant, car signer une charte pour signer une charte n'a pas beaucoup d'intérêt. Et désormais, on a quelqu'un qui pourra nous permettre d'avancer avec un certain nombre d'outils.

Sur les plastiques à la cantine, d'abord, on n'avance pas par rapport à la contrainte de la loi même si l'on a effectivement une échéance à 2025. Ensuite, on avait largement expliqué lors d'un Conseil que ce n'était pas aussi simple à mettre en place puisque l'on a aussi à considérer les conditions de travail de nos agents et on sait que lorsque l'on remplace le plastique par l'inox, il y a une question de poids, ce qui signifie les outiller de façon à ne pas provoquer plus tard des troubles musculo-squelettiques. Tout ceci rentre en ligne de compte. Aujourd'hui, on est sur une expérimentation dans un certain nombre de restaurants scolaires sur des bac gastro inox et je pense que l'on a pris un certain nombre d'assurances par rapport à cela. Mais je ne pense pas que l'on soit plus en retard que d'autres sur le sujet. On avance. On a évidemment bien conscience que le plastique dans les cantines pour tout un tas de questions, notamment de santé, n'est pas l'idéal. Reste qu'il faut aussi nous laisser le temps de changer tout le matériel et d'évaluer les conséquences, y compris pour les transporteurs car cela a aussi des conséquences sur la manière de transporter et sur la capacité des petits camions qui circulent puisque ces nouveaux contenants prennent plus de place et sont plus lourds, etc. Ce n'est pas seulement en un claquement de doigts que l'on décide de tout changer. Il y a des choses qu'il faut réussir à mettre en place petit à petit. Là c'est en phase expérimentale parce que l'idée est que tous nos restaurants scolaires soient équipés de façon à avoir ces bacs inox au plus vite.

Quant à la date, on me souffle que notre prochain marché restauration sera l'année prochaine alors sans doute qu'il faudra que l'on soit plus offensif envers le futur prestataire de façon à imposer cela dans le cahier des charges et, sachant que c'est la loi de 2025, les prestataires travaillent aussi de leur côté sur ces questions.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie.

M. DELORME vous nous parlez cette fois de l'évaluation des transferts de charges consécutifs au transfert de la compétence GEMAPI.

-000-

1 – Evaluation des transferts de charges consécutifs au transfert de la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

M. DELORME.- Merci Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole de Lyon a repris aux communes la compétence GEMAPI qui signifie « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations ».

Par conséquent, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie au siège de la Métropole pour traiter de l'évaluation de cette compétence et de son transfert du SAGYRC (qui la détenait pour le compte des communes adhérentes) à la Métropole.

Les travaux de cette commission ont été retardés, mais enfin, le 13 mars dernier, elle s'est réunie et a pu chiffrer la compétence, grâce aux comptes administratifs des derniers exercices précédents le transfert, pour chacune des communes concernées. Et pour la Commune d'Oullins, l'évaluation nette est de 259 719 euros annuels.

Grâce à ces chiffres, le Conseil de la Métropole de Lyon pourra statuer sur les conséquences qu'il entend donner à cette valorisation, notamment pour le calcul des attributions de compensation que cette collectivité verse ou perçoit, selon le cas, au profit ou à charge de chacune des communes de son territoire.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci, j'avais une demande d'intervention de Mme BELLISSEN alors est-ce que quelqu'un du groupe peut ?

M. GIRON.- Je vais m'y essayer.

Nous allons bien sûr voter pour cette évaluation de transferts de charges et de ressources concernant la compétence GEMAPI « Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » du SAGYRC à la Métropole de Lyon.

Nous tenions à souligner qu'à travers cette délibération, la Métropole fait un geste en faveur des communes et d'Oullins en particulier. En effet, elle demande à Oullins le paiement de 259 719 € pour l'année en cours mais ne demandera pas le paiement des arriérés des années précédentes qui s'élèvent à environ 840 000 €.

Le transfert de charges et de ressources devait prendre effet au 1^{er} janvier 2018 mais seules les charges avaient été transférées à cette date. Il nous paraît important de rappeler ici la réalité des actions de solidarité menées par la Métropole à destination de ses communes.

M. DELORME.- Je reconnais bien là votre optimisme M. GIRON. Je n'irai malheureusement pas jusque-là aujourd'hui car on est vraiment sur une délibération strictement technique, strictement factuelle sur le montant qui était versé annuellement les autres années et à ce jour, on ne sait pas quelle est la volonté de la Métropole. J'avais eu l'occasion, lors de cette commission, d'interroger le vice-président en charge des finances mais ils ne savent pas encore. En tout cas, il n'y a pas de volonté affichée officielle sur est-ce que l'on fiscalise ou est-ce que l'on sollicite les communes. Aujourd'hui on est sur quelque chose de strictement factuel, de strictement déclaratif, on n'est pas encore sur la véritable volonté de la Métropole quant à l'avenir. Reste qu'il fallait passer par cette étape, même si l'on ne sait pas encore si ce sera du plus ou du moins pour la Commune.

Mme POUZERGUE.- Merci M. DELORME. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- M. PROTON vous nous parlez d'une demande de subvention à la Région concernant l'extension et la modification du système de vidéoprotection.

4 – Extension et modification du système de vidéoprotection – Demande de subvention à la Région.

M. PROTON.- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

La ville d'Oullins a mis en place, en 2010, un système de vidéoprotection qui comprend à ce jour 39 caméras et un Centre de Supervision Urbain.

Afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur les voies publiques, la ville d'Oullins a décidé d'installer 6 nouvelles caméras.

La première sera implantée sur le toit du bâtiment du 27 rue St Exupéry. Cette caméra en hauteur permettra une vue aérienne de la Commune à 180°, de la rue du Président E. Herriot à l'Est jusqu'au quartier des Célestins à l'Ouest et jusqu'aux immeubles de Montmein au Sud. Elle aura pour objectif également la surveillance des berges de l'Yzeron du pont d'Oullins jusqu'à l'intersection de l'avenue Jean-Jaurès et du quai Pierre Sémard.

La société SERFIM est maîtrise d'œuvre et estime cette réalisation à 6 872,94 € TTC.

Une deuxième caméra dôme sera installée à hauteur du 37 rue Raspail afin de surveiller l'arrière de la Mairie, y compris le parking, le passage permettant l'accès au parking Diderot (accès piétons aux marchés forains), la maison des sociétés, la rue Jean Jacques Rousseau et la rue Raspail jusqu'au carrefour de la rue du Perron.

La société SERFIM est toujours maîtrise d'œuvre et estime cette réalisation à 15 018 € TTC.

Enfin, dans le cadre de l'arrivée du métro place Anatole France, 4 nouvelles caméras dômes reliées au réseau fibre optique seront installées pour sécuriser les accès et les abords, avec une première caméra à l'intersection de la rue Voltaire et du passage Pierre Joseph Martin ; une deuxième à l'intersection de la rue de la République et de la rue Clément Désormes ; une troisième au niveau du Passage de la Ville ; et une quatrième à l'intersection du parking de l'église et de la rue Voltaire.

La société SERFIM est toujours maîtrise d'œuvre et estime cette réalisation à 40 889,94 € TTC.

Je vous demande donc d'approuver l'extension du système de vidéoprotection tel que décrit ci-dessus pour un montant global 62 780,88 € pour les 6 nouvelles caméras et de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'une subvention au taux maximum de 50% de la partie comprenant uniquement le matériel correspondant à un montant de 42 073,10 €, soit une demande de subvention de 21 036,55€, et d'autoriser Madame le Maire à produire et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution des subventions versées.

Mme POUZERGUE.- Merci M. PROTON. Sans surprise, j'ai une demande d'intervention de M. MANTELET et je vous donne volontiers la parole.

M. MANTELET.- Et je vous en remercie.

On ne va pas faire durer un semblant de suspens, tout le monde sait que je voterai contre cette délibération. Je ne vais pas rouvrir le débat, vous savez déjà que je suis pour plus d'humains dans nos rues et nos quartiers pour prévenir la délinquance et la criminalité, plutôt

que pour des caméras qui n'empêchent pas les faits de se commettre mais d'éventuellement les punir. D'ailleurs, il semblerait que lors des manifestations récentes qui ont été émaillées de nombreuses dégradations, les forces de l'ordre laissaient faire les casseurs en les filmant avec des drones de la police pour pouvoir les interpeller par la suite... Drôle de méthode, mais bon.

Mais outre mon rejet de cette technologie de surveillance, il y a aussi dans cette délibération le fait de faire appel à la Région pour une subvention. Et là, on aborde un point beaucoup plus politique, c'est à dire que l'actuel Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est fait remarquer récemment pour ses coupes franches dans les subventions en direction des lieux culturels, et plus particulièrement si ces derniers avaient eu le culot de le critiquer. Drôle de conception de notre République : l'argent de la région n'est pas celui de M. Wauquiez, c'est de l'argent public, c'est le nôtre, et il doit être utilisé pour le public, pas en fonction de l'orgueil d'un élu. Autre fait d'arme, c'est le cas de le dire, Laurent Wauquiez a décidé d'étendre le Pass Région au permis de chasse pour les adolescents ! Comme s'il s'agissait d'une priorité pour le développement et l'épanouissement de notre jeunesse de pouvoir tirer sur des animaux à des fins de loisirs !

Dans ces conditions, au vu des orientations de la Région pour qui les armes et la surveillance sont plus importantes que l'accès à la culture, il ne m'est pas possible de cautionner cette demande de subvention.

Enfin, un dernier point m'a fait réagir en commission : le comité d'éthique n'a pas donné son avis quant à cette délibération. Et pour cause, ce comité ne se réunira qu'après le vote de celle-ci ! Donc, on prend la décision et après on lui demande son avis. Et pour plus de transparence, dirais-je non sans ironie, la date qui nous est proposée pour que le comité d'éthique se réunisse est un jour de semaine en plein milieu de matinée ! Tant pis pour les élu.e.s qui ont une activité professionnelle. Mais ce n'est pas un cas isolé : la personne que nous avons proposée à la commission communale des impôts directs n'a pas pu se rendre à une seule réunion car elle a lieu systématiquement un jour de semaine en plein milieu de journée, et il en est averti une semaine avant !!

Donc, entre mon rejet de la vidéosurveillance, les choix politiques de celui à qui vous demandez une subvention et la concertation tronquée sur ce sujet, cela me donne beaucoup de raisons pour voter contre.

À propos de démocratie, d'ailleurs Mme POUZERGUE, vous avez communiqué abondamment sur la pétition contre l'éventuelle mise en sens unique de la Grande Rue. Ce faisant, vous nous avez montré que vous étiez capable de demander l'avis de la population sur des sujets importants. Bon, il est vrai que dans le cas présent, l'avis demandé portait sur un seul choix, raison budgétaire sans doute, il n'y avait pas assez de moyens pour un deuxième. Mais c'est tout de même un bel effort. Du coup, sur votre lancée, plus rien ne vous empêche d'organiser un référendum sur le projet de fusion avec Pierre-Bénite. Vous ne pouvez plus dire que ce serait trop binaire et trop court pour le débat, maintenant que vous avez organisé en un mois une consultation avec un seul choix. Merci.

Mme POUZERGUE.- Merci M. MANTELET. Je donne la parole à M. BAARSCH.

M. BAARSCH.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

La police est un instrument indispensable à notre vie sociale. La politique la modèle à son image, la droite la veut répressive, nous la voudrions de proximité.

L'être humain n'est pas malfaisant. Il est sensible aux inégalités, à l'injustice, au mépris et à bien d'autres difficultés qui ouvrent la fabrique des incivilités. Parmi nos engagements en politique, nous avons le devoir de susciter qui ... des sérénités parmi nos citoyens, parmi nos citoyennes. C'est une grandeur de la politique de mener de front l'apaisement et la vision. Ce n'est malheureusement pas ce que l'on constate.

Il y a deux voies pour y aboutir : l'une est violente, en France, 1/1 000 est en prison ; l'autre est plus calme. Cette option n'est pas nouvelle puisqu'il y a quelques années, nous ne parlions pas de policiers mais de gardiens de la paix.

J'ai une anecdote personnelle pour imaginer ce passé. Il y a une vingtaine d'années, j'étais en voiture à Lyon dans un bouchon et un automobiliste sans priorité a tenté de me forcer le passage pour s'insérer, en vain, je ne l'ai pas laissé passer. Plus loin en arrière, il y avait une voiture de police et, avec le hasard de la circulation, elle est arrivée à mon niveau et un policier à la fenêtre m'a interpellé avec bienveillance : « *Monsieur, vous n'avez pas fait preuve de beaucoup de civilité* », c'est tout. Ce fait divers est resté présent en moi depuis tant d'années.

Aujourd'hui, quand on voit notre police se déplacer en groupe sur les trottoirs de la Ville harnachée comme dans les films de science-fiction, comment imaginer qu'elle est à sa place, qu'elle fait le travail d'apaisement des incivilités qui perturbe l'harmonie municipale. La police fait peur. Elle n'est pas en contact avec la population. Elle s'est entourée de barrières la rendant inaccessible : gilets pare-balle, matraques, coquilles diverses, armes, et que sais-je encore...

La police est là pour régler son compte au truand et il y en a 1 sur 1 000, voire 10 000, je ne sais pas. Elle n'est plus là pour enrayer le sentiment d'insécurité. Elle n'est plus là pour fluidifier les relations entre les personnes. Elle n'est plus là pour rassurer, pour faciliter le vivre ensemble. La police est actuellement si risible, tellement peu intégrée, que l'on est obligé de mettre des caméras pour l'aider à faire son travail.

La Commune dépense chaque année des milliers d'euros pour poser ces caméras et à quoi servent-elles réellement ? Aujourd'hui, dans cette délibération, on nous en propose une qui va veiller sur les toits pour les incendies potentiels, soit. Une autre pour surveiller l'arrière de la Mairie et quatre autour de la future place piétonne Anatole France. L'objectif : assurer la sécurité des personnes et des biens. Y aura-t-il des drones qui viendront se jeter sur les potentiels délinquants avant qu'ils n'aient commencé leurs sales besognes ? Il y a encore un film de science-fiction là derrière. Puis la deuxième partie de ces caméras est de lutter contre les infractions relatives au stationnement et à la circulation. Personnellement, j'aimerais connaître le processus qui va se mettre en œuvre. Je sais que cela existe mais je ne connais personne à qui cela est arrivé de se faire sanctionner par des caméras.

Néanmoins - et avec toute la retenue qui nous conduit devant l'utilisation de caméras - nous n'allons pas voter contre, mais nous abstenir.

M. PROTON.- Je ne répondrai pas aux propos provocateurs de M. BAARSCH quand j'entends que la police fait peur, moi elle ne me fait pas peur. Je n'ai rien à me reprocher, elle ne me fait pas peur. Quand on a quelque chose à se reprocher peut-être qu'elle fait peur, je suis d'accord, mais moi elle ne me fait pas peur. Je ne reprendrai pas vos propos car si un jour vous avez besoin de la police, vous verrez que vous changerez peut-être d'idée et d'analyse.

Je voudrai surtout répondre à M. MANTELET qui nous rajeunit d'un peu plus d'un an. Vous nous rajeunissez parce que, si mémoire est bonne, le 7 avril 2022, vous avez tenu les mêmes propos. Vous n'avez pas changé d'idée et c'est tout à votre honneur. Et je voudrai aussi vous rassurer M. MANTELET en disant que je ne pense pas que l'on vous demande demain une subvention pour acheter des drones, ce n'est pas encore d'actualité, ni de faire passer des permis de chasse, ce n'est pas d'actualité. Je voulais vous rassurer pour que vous puissiez passer une bonne soirée.

Mme POUZERGUE.- D'autres éléments de précision, on demande une subvention à la Région parce que l'État ne subventionne plus et la Métropole refuse d'admettre qu'elle a aussi une compétence en matière de sécurité. Donc si la Région nous aide, tant mieux, nous n'allons pas boudier notre plaisir de recevoir de l'argent quand on fait des actions.

Sur le comité d'éthique, ici, c'est une demande de subvention que l'on est obligé de faire parce que vous savez qu'il y a des phasages avec les différentes collectivités ou l'État. Donc il faut le faire à des moments très précis. Cela ne veut pas dire que la décision définitive est prise puisque l'on va demander l'avis du comité d'éthique qui va bientôt se réunir et la décision finale sera prise ensuite. En tout cas, si l'on veut bénéficier de subventions, c'est maintenant qu'il faut déposer les dossiers.

Par ailleurs, par rapport à la commission sur les impôts directs, ce n'est pas la Ville qui fixe la date et l'heure, c'est bien la Trésorerie. Moi-même je n'y suis d'ailleurs pas souvent présente parce que l'on ne me demande pas si je suis disponible à ce moment-là. Je voulais rendre à César ce qui est à César. Puis, je vous rassure, il n'y aura pas de drone à Oullins.

Quant aux propos que vous avez tenus sur la police les uns et les autres, je trouve que c'est à la fois absolument insupportable et irresponsable. Aujourd'hui, on a effectivement besoin de la police. On est dans une société qui est de plus en plus violente. Aujourd'hui, j'ai eu le préfet à la sécurité pour un autre sujet, et à l'échelle nationale on a 10 000 policiers qui démissionnent parce qu'ils sont invectivés, insultés, à la fois par la presse et par des personnes de la NUPES notamment. Mais aujourd'hui, la police on en a besoin. C'est aussi un facteur de quiétude pour les uns et les autres. Nous, à Oullins, on n'a pas peur de dire que l'on aime la police et que l'on a besoin au quotidien de la police nationale au côté de la police municipale.

Après, sur les armes, vous n'étiez pas élu M. BAARSCH à l'époque où nous avons eu ce débat. Vous vous rappelez qu'à une époque, il y a eu beaucoup d'attentats en France et jusqu'à cette période - 2015-2016 - il n'était pas question d'armer la police municipale à Oullins et suite à ces attentats, on a eu une demande forte de nos policiers municipaux pour être protégés et armés. Cela avait été un vrai débat entre nous à l'époque parce que tout le monde n'était pas d'accord, mais on a eu une pression forte de notre police municipale qui est bien consciente que devant un attentat terrible le fait de les armer comme ils sont armés ne les protégera pas en revanche, contre des fous furieux parfois. On voit bien le nombre de faits divers que l'on

entend de partout, donc c'est une protection et ils sont d'ailleurs formés pour cela. Un certain nombre d'entre eux d'ailleurs ne sont pas armés par choix parce qu'ils ne le souhaitent pas. Mais ceux qui le souhaitent ne sont pas contraints pour l'être et sont évalués chaque année sur un certain nombre de critères et formés de façon à avoir un usage de ces armes qui soit raisonnable. Et depuis qu'ils sont armés, ils n'ont jamais eu besoin d'utiliser leurs armes et c'est tant mieux. Je pense que l'on n'est pas dans une Ville, même si tout n'est pas parfait, avec des quartiers difficiles et violents, et tant mieux. J'entends rarement des personnes me dire que les policiers municipaux sont trop nombreux, qu'on ne veut pas les voir. Au contraire, parlez-en aux commerçants. Avec Louis Proton on a le rapport de police deux fois par jour sur l'ensemble des actions qu'elle mène. En général, quand ils arrêtent des individus ce ne sont pas forcément des individus qui se comportaient très bien et il y a tout un tas de préventions. Je pense aux commerçants qui se font régulièrement braquer et la police intervient tout de suite et, souvent, grâce aux caméras d'ailleurs. Donc on arrive à arrêter les personnes avec la marchandise qu'elles viennent de voler et cela permet de rendre leurs biens aux commerçants. Cela permet à ce qu'il n'y ait pas trop de préjudice. En commission, Mme HALLONET-VAISMAN a témoigné qu'elle passait par là où il y avait des caméras quand elle rentrait tard le soir parce que cela la rassurait et je sais qu'il y a d'autres personnes. Ce ne sont pas que les femmes, mais on sait bien que se sont les plus fragiles dans l'espace public. Et on sait qu'un certain nombre de personnes suivent ces trajets de caméras parce que cela les rassure de savoir qu'il y a quelqu'un qui surveille ce qui se passe derrière ces caméras. Cela permet aux délinquants de leur faire savoir qu'ils sont surveillés. Et cela permet de résoudre un certain nombre d'affaires à posteriori.

Mais, pour reprendre vos termes, les caméras ne sont qu'un instrument, ce n'est pas l'Alpha et l'Oméga. Une caméra seule ne sert pas à grand-chose. Je vous rejoins sur le fait qu'il faut que l'on ait de l'humain dans les rues, à la fois pour rassurer les personnes, faire de la prévention, et parfois un peu de pédagogie et un peu de répressif aussi. M. PROTON ne me contredira pas car, souvent, les policiers municipaux sont les premiers agissants quand il y a un problème. Ils sont souvent en première ligne.

En tout cas, je ne peux pas vous laisser dire que la police fait peur. Je n'ai jamais entendu un oullinois, à part aujourd'hui, me dire que la police municipale faisait peur. Ils dégagent plutôt de la sympathie. Les personnes qui ont eu affaire à eux témoignent souvent du fait qu'ils sont plutôt très bienveillants et efficaces. Donc on est fière de notre police municipale. Et cet outil, parce que cela reste un outil de caméra est quelque chose de performant.

Enfin, sur la vidéo-verbalisation, ne prenez pas le feu rouge de la Grande rue du pont d'Oullins car on verbalise régulièrement les personnes qui passent au feu rouge. C'est 4 points et je ne sais plus à combien s'élève l'amende mais le coup d'après, les personnes font attention et notamment aux piétons. Donc sur un certain nombre de points, la vidéo-verbalisation nous sert pour la sécurité routière sur des infractions graves, en tout cas, qui peuvent être graves. On sait que le pont d'Oullins est un endroit accidentogène. Et puis on vidéo-verbalise aussi les stationnements en double file, singulièrement dans la Grande rue. Donc c'est un outil qui nous permet de mieux fluidifier la Grande rue, notamment quand il y a des livraisons abusives avec des livreurs qui ne se mettent pas sur les places de livraison alors qu'elles sont disponibles parce qu'ils préfèrent rester sur la chaussée.

M. BAARSCH.- Une petite réponse par rapport au dernier propos que vous venez de tenir c'est que si l'on ne vote pas contre, c'est justement parce que l'on pense que le rôle des caméras est important par rapport à la conduite des automobilistes et des cyclistes.

Mme POUZERGUE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Le conseil adopte ce vœu à la MAJORITÉ.

1 contre : Bertrand MANTELET.

6 absentions : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Joëlle SECHAUD.

-000-

5 – Désignation du référent déontologue de l'élu local du cdg69.

Mme POUZERGUE.- La loi nous impose depuis quelques mois d'avoir un référent pour les élus, notamment sur un certain nombre de questions. Par exemple, les prises d'intérêt, la façon dont on doit se positionner quand on doit voter des subventions pour des associations dans lesquelles nous siégeons, enfin tout un tas de questions concernant la déontologie.

Le centre de gestion nous propose dans le cadre du contrat, si j'ose dire, qui nous lie avec lui de mettre à disposition une personne référente qui est juriste, qui est donc spécialisée dans les questions de déontologie.

Nous vous proposons donc de désigner à travers cette délibération un référent et surtout, de confier au cdg69 le soin d'avoir un référent pour ces missions.

J'ai une demande d'intervention de M. HEBERT.

M. HEBERT.- Merci Madame la Maire,

Une intervention rapide pour tout simplement souligner l'Article 1 de cette charte qui nous précise que l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité et mettre en avant qu'il ne nous est pas particulièrement apparu que la position de la Mairie était impartiale ces derniers temps, notamment sur la concertation au sujet de l'apaisement de la Grande rue d'Oullins. Merci.

Mme POUZERGUE.- Je précise que l'impartialité ne veut pas dire que l'on n'a pas de conviction et de position politique.

Je mets ce rapport aux voix.

Philippe LOCATELLI ne prend pas part au vote.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

1 abstention : Bertrand MANTELET.

Mme POUZERGUE.- M. LAFORÊTS vous nous parlez de la convention de délégation de gestion 2023 pour le Projet Nature Yzeron Aval.

-000-

6 – Convention de délégation de gestion 2023 pour le Projet Nature Yzeron Aval.

M. LAFORÊTS.- Merci Madame le Maire,

Depuis 2014, la Métropole de Lyon, les communes de la Mulatière, de Sainte-Foy-Lès-Lyon et d'Oullins mettent en œuvre une politique de gestion et de la valorisation d'un espace naturel remarquable, le site Yzeron Aval.

Ce site est inscrit aux espaces naturels sensibles ainsi que dans le réseau des Projets nature. Le Projet Nature est un outil animé par la Métropole de Lyon dans l'objectif de réaliser des actions de sensibilisation et de préservation du milieu naturel et agricole.

Pour 2023, il est proposé la signature d'une convention de délégation de la gestion à la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon.

Le programme d'actions 2022 consistait à la création d'un premier sentier d'interprétation à destination des promeneurs sur le plateau de Sainte-Foy-Lès-Lyon. Ce sentier est maintenant terminé.

Le programme d'actions 2023 comprend la mise en œuvre d'un deuxième sentier qui transitera entre le parc naturel de l'Yzeron à Oullins et le plateau de Sainte-Foy-Lès-Lyon en passant par les aqueducs pour arriver dans le bois de la Bachasse. Des travaux de protection de la biodiversité ainsi que des inventaires faunistiques et floristiques pour un montant maximum de 70 000 €. Et en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques pour un montant maximum de 34 900 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation qui s'y rattache.

Mme POUZERGUE.- Merci M. LAFORÊTS, j'ai une demande d'intervention de M. GIRON.

M. GIRON.- Je vous remercie. Madame la Maire, Chers collègues,

À travers le vote de cette délibération, le groupe « Le Temps d'Agir » tenait à saluer le travail remarquable mené par la Métropole de Lyon et son vice-président à l'environnement Pierre ATHANAZE sur l'enjeu majeur que représente la préservation de la biodiversité. Rappelons ici que celui-ci a fait l'objet de l'adoption d'un plan nature doté d'un budget de 44 millions d'euros visant à limiter l'effondrement de la biodiversité et ses conséquences sur les écosystèmes, à atténuer les effets négatifs liés au réchauffement climatique et notamment les îlots de chaleur urbains et enfin, répondre à une demande de plus en plus forte des habitantes et habitants de voir de la nature à proximité de chez eux.

Ce plan nature bénéficiera à tous les habitants et à toutes les communes de la Métropole sans distinction de la coloration politique de la majorité en place comme cela devrait être la règle

dans chaque collectivité territoriale, comme l'a rappelé précédemment mon collègue Bertrand MANTELET.

À travers cette convention que nous approuverons, nous tenions à saluer ici deux aspects importants de la politique de transition écologique menée par l'exécutif métropolitain depuis 2020. D'une part, son engagement financier important pour la mise en œuvre d'actions concrètes pour la préservation et la valorisation de l'espace sensible Yzeron Aval puisque la Métropole prend seule à la charge un budget de 104 900 € pour l'année 2023 visant à aménager et à valoriser le site naturel, notamment auprès du jeune public. D'autre part, sa volonté de coopération avec les communes illustrée ici par la délégation de ses compétences et prérogatives aux communes de Sainte-Foy-Lès-Lyon, la Mulatière et Oullins pour le pilotage, la mise en œuvre et la valorisation de ce patrimoine naturel et paysagé.

Cette coopération s'illustre aussi d'un point de vue financier puisque la Métropole met en place une avance forfaitaire de 35 000 € des frais d'investissements que les communes n'auront pas à avancer et remboursera les coûts de gestion des communes liés à cette convention.

Compte tenu de la charge sans précédent que votre exécutif a mené à l'encontre de la Métropole ces dernières semaines et des attaques répétées dont elle fait l'objet dans cette enceinte, il nous paraissait important d'apaiser les passions et de rappeler la réalité de relations coopératives et concrètes entre la Métropole et la commune d'Oullins, notamment pour répondre à l'urgence des enjeux écologiques.

La délibération suivante, relative au programme d'équipement public de la ZAC de la Saulaie sur laquelle nous n'interviendrons pas, vient une nouvelle fois le prouver de manière factuelle.

Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci M. GIRON. C'est à M. HEBERT.

M. HEBERT.- Merci.

Cette délibération me permet d'intervenir sur le sujet de la végétalisation, de la biodiversité, des espaces, et de la beauté dans notre Ville pour simplement vous interroger sur le programme « Plantons le décor » puisque nous avons plusieurs remontées de citoyens qui nous disent faire face à des délais importants. Ainsi c'était pour savoir ce qui se passait et quel retour pouvait leur être fait. On a des échanges qui datent parfois du 23 août et les travaux ne sont pas encore réalisés, alors que l'on a pu voir que des réalisations étaient déjà faites dans certains quartiers, à certains endroits. Donc ma question porte sur la végétalisation dans le cadre de « Plantons le décor » afin de savoir quel retour on pouvait faire à ces citoyens ?

M. LAFORÊTS.- Je voudrais tout d'abord remercier M. GIRON qui va vraiment dans le sens de ce projet et qui est entièrement resté sur le fond de la délibération. Sachez que je prends beaucoup de plaisir à collaborer avec les communes ainsi qu'avec la Métropole. Tout le monde travaille dans le même sens pour valoriser cet espace.

Quant à votre question M. HEBERT, il est possible que certains projets prennent un peu plus de temps. J'imagine que cela doit être pour creuser des trous dans le goudron, des choses

comme celles-ci. Il y a plusieurs facettes dans « Plantons le décor » et bien évidemment, s'il y a des réseaux ou des choses du même type, il y a des vérifications à faire et on ne peut pas dire oui ou non tout de suite. Maintenant, si c'est pour adopter un arbre et le mettre dans son jardin, il suffit de présenter la facture et cela se fait très rapidement. Si vous avez un dossier un particulier, on pourra l'étudier afin de voir la raison du délai sur une rue ou une maison.

Mme POUZERGUE.- Puis rajouter que cette compétence a été reprise puisque le projet Nature Yzeron Aval existe depuis 2013, donc bien avant que les verts soient à la Métropole, et la Métropole a eu cette compétence du fait de la loi en 2015, mais jusqu'en 2015 c'étaient les communes qui finançaient ce projet. Et par compétence, forcément, la Métropole l'a repris et on s'en réjouit parce qu'elle a des moyens bien plus importants que les communes. Pour avoir suivi le projet lors de mon mandat précédent, après Christian AMBARD et avant M. LAFORÊTS, c'est vrai que ce sont des projets superbes qui mettent en valeur nos parcs puisque les choses se font dans des parc municipaux. Je comprends votre volonté de mettre en avant la politique de la Métropole, il y a aussi des sujets qui nous rassemblent, on n'est pas tout le temps opposé. On le verra sans doute dans la délibération suivante sur la ZAC de la Saulaie. Mais j'aurais aussi apprécié que vous mettiez en avant toute la politique municipale, notamment par rapport aux espaces verts parce qu'hormis le projet Nature, il y a aussi beaucoup de choses qui sont faites sur la Commune et qui sont financées par la Ville.

Merci pour vos interventions. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour cette unanimité.

-000-

7 – Oullins - La Mulatière – ZAC de la Saulaie – Approbation du programme prévisionnel des équipements publics (PEP)

Mme POUZERGUE.- Le projet suivant est un projet important puisque nous n'avions pas parlé de la ZAC de la Saulaie dans cette assemblée depuis un certain nombre de temps. On voit aujourd'hui que les choses avancent et finalement, cette délibération qui devait être prise à la fois ici dans ce Conseil municipal et à la Métropole quasiment en même temps est le début d'une nouvelle étape qui appuie tout ce qui va se faire, notamment par rapport aux équipements publics.

Peut-être rappeler un certain nombre de choses, même si les choses sont connues dans cette enceinte. Mais rappelons que la ZAC c'est à-peu-près 17 hectares, avec un programme mixte qui va proposer la construction à la fois de logements, de commerces, d'équipements publics, du tertiaire et de l'artisanal. Les différentes surfaces sont développées dans la délibération. Avec également un programme ambitieux d'espaces publics puisque, par rapport au contrat de ZAC qui avait été adopté en 2017, la surface des espaces verts a été multipliée par 4 en accord avec la Métropole et la Commune. On aura notamment un parc sportif d'un hectare qui reviendra à la charge de la Commune une fois qu'il aura été aménagé pour lequel il y a d'ailleurs un coût non négligeable que la Commune reversera à la SERL.

Évidemment quand on construit un nouveau quartier, il faut un certain nombre d'équipements publics, une école de 15 classes dont nous parlons depuis de nombreuses années, un complexe sportif, une crèche, et un gymnase qui viendra remplacer les activités du gymnase actuel de la Saulaie qui abrite notamment le boxing club et d'autres activités dans ce gymnase qui aura trois fonctions essentielles.

Ensuite, tout un travail de requalification des voiries existantes qui méritent d'être à la fois apaisées et requalifiées, ainsi que tout un travail sur le futur parc sportif et également sur un nombre important d'espaces publics qui ont besoin d'être très végétalisés. On parle ici bien sûr de la place de la Place Kellermann, du square Jean Jaurès et des nouveaux espaces qui seront créés à l'intérieur de la ZAC, avec un certain nombre de venelles qui permettront de traverser de manière très qualitative le futur quartier.

Deux sujets également dans cette délibération, à savoir l'éclairage public qui sera neuf dans le futur quartier et qui sera revu dans l'ensemble de la ZAC. L'éclairage public est à la charge de la Commune comme vous le savez donc la Ville s'en chargera via le SIGERLy. Il y aura également un grand travail fait par ENEDIS qui va enfouir ses gros pylônes qui sont au-dessus de l'Yzeron. Les travaux devraient normalement commencer à la fin de cette année. On verra là aussi une qualité visuelle largement améliorée et cela va aussi permettre à ENEDIS de sécuriser son réseau. Puis un sujet dont on parle depuis longtemps, c'est la création d'un réseau de chaleur permettant de récupérer la température d'hiver, ou d'été, des eaux usées qui passent dans le collecteur qui longe l'autoroute pour aller dans la station d'épuration de Pierre-Bénite. Il est toujours à la même température de 16°C ce qui permettra de rafraîchir les immeubles l'été et d'apporter une partie de la température nécessaire dans les logements l'hiver. Ce système existe déjà dans un certain nombre d'endroits en France mais cela n'a jamais été développé à l'échelle d'un quartier mixte de cette ampleur. C'est un vraiment beau projet porté par la Métropole.

Je le répète, c'est une étape importante dans la vie de ce futur quartier que l'on attend maintenant depuis bien trop longtemps. On est désormais dans une phase très opérationnelle. On espère voir arriver les premiers engins de chantier en 2024 puisque le parc sportif, si tout va bien, pourrait commencer à être aménagé dès 2024. Il va y avoir tout un traitement des terres sur place qui vont être excavées des friches pour les dépolluer et les fertiliser de façon à ce qu'elles soient réutilisées dans les espaces verts notamment. Tout cela devrait être réalisé sur place afin d'éviter les trajets incessants des camions. On se réjouit que les choses deviennent enfin concrètes après ces longues années d'attente.

J'ai une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

Mme SECHAUD.- Merci Madame la Maire,

Comme vous le disiez, effectivement, que de temps écoulé depuis que la SNCF a quitté les actuelles friches SNCF de la Saulaie fin des années 80, soit 33 ans, le temps des dinosaures pour parodier M. DELORME. Que de temps écoulé encore depuis l'acquisition des friches par le Grand Lyon, pas moins de 15 ans. 15 ans qui ont alimenté vos nombreuses critiques envers le Grand Lyon, puis la Métropole, reprochant à la majorité d'alors de ralentir, voire d'endormir tout projet d'aménagement.

Mais voilà, nous y sommes, 2018 le Conseil de la Métropole vote la création de la ZAC de la Saulaie ; 2020, date du changement d'exécutif à la Métropole et du choix de l'aménageur ; 2023, nous votons le projet de programme des équipements publics.

Saluons l'efficacité de Bruno BERNARD Président de la Métropole de Lyon qui accélère le temps ralenti par ses prédécesseurs et qui inscrit en concertation avec la Ville d'Oullins, le réaménagement de tout un quartier dans une démarche environnementale privilégiant l'humain, en ciblant la performance énergétique des logements, la qualité de vie des habitants dans un cadre de nature, de commerces de proximité, de mobilités actives plutôt que la voiture.

Il est regrettable, Madame la Maire, que vous ayez choisi cette année décisive pour décider de la cession d'Oullins à M. MOROGÉ. Comme je le disais précédemment, souffle depuis 2020 sur le réaménagement du quartier une vision sociale et écologique insufflée par le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon et l'on peut se réjouir de la part faite au bien habiter, c'est-à-dire à la réhabilitation de logements anciens, pour ne pas dire vétustes et énergivores, à l'offre de logements en bail réel solidaire et en logements locatifs sociaux à l'heure où les prix d'accession à la propriété et à la location deviennent inaccessibles à de nombreuses catégories socio-professionnelles. Oullins n'atteint certes pas encore les prix de certains arrondissements de Lyon, mais l'ouverture de la prochaine station de métro place Anatole France va sans doute contribuer à une imminente flambée des prix.

Enfin, mixer les publics au sein d'un même quartier, en finir avec la ghettoïsation des plus appauvris au sein d'un même quartier, coincés entre l'autoroute A7 et les voies de chemin de fer comme ce fut le cas pour les sauléens depuis les années 60, est tout simplement humain et non pas visionnaire.

En 2008, vous organisiez les vies scolaires des enfants du quartier de la Saulaie en mettant en place le *busing* et 15 ans plus tard, nous votons la construction d'un nouveau groupe scolaire de 15 classes. Pour les familles, le temps aura été long aussi.

Enfin, je terminerai mon intervention en me réjouissant que, l'humain étant au cœur de ce projet, soit privilégié le cadre de vie des habitants, leur confort, l'apaisement du quartier et de fait, la sécurité assurée aux habitants grâce à la hiérarchisation des voies, la liaison du quartier avec le centre-ville avec, je l'espère, l'étude d'une passerelle enjambant les voies ferrées pour rejoindre le collège de la clavelière, l'aménagement d'espaces naturels et publics, la diminution du nombre de places de stationnement pour favoriser la végétalisation et le confort des piétons et cyclistes.

Je voterai pour cette délibération bien entendu, mais une interrogation demeure sur la pollution des sols provoquée par les produits utilisés dans les ateliers SNCF qui se sont durablement et profondément propagés. Quels résultats les analyses des sols ont-elles donnés ? Comment la dépollution a-t-elle été engagée ? Est-elle seulement possible ?

Mme POUZERGUE.- Plusieurs points, d'abord, je pense qu'il faut que l'on se réjouisse collectivement de cette avancée. Je mettrai une petite nuance, comme je l'avais avancé au dernier Conseil municipal, on a avancé d'une semaine le Conseil puisqu'il fallait que l'on vote avant le Conseil de Métropole qui se tient la semaine prochaine et nous avons appris il y a peu de temps que le Conseil de Métropole était finalement décalé. Dont acte. J'espère qu'il sera

décalé au mois de septembre, mais cela donne encore 3 mois de retard, mais à l'échelle des 33 ans dont vous parlez... Est-ce que ce n'est pas une priorité de la Métropole ? Je ne sais pas. En tout cas, je le déplore fortement et je le redirai publiquement. Le fait que la Métropole ne puisse pas, pour des raisons inconnues, proposer cette délibération la semaine prochaine au Conseil de Métropole alors que, nous, en tant que Ville, on avait pris toutes nos précautions de façon à pouvoir délibérer précédemment, c'est regrettable. C'est très regrettable et on reprend encore 3 mois de décalage.

Par rapport à ce qui va se passer par la suite avec la commune nouvelle, je peux vous garantir que je serai moi-même garante de la continuité de ce projet, notamment par rapport aux choix qui seront faits.

Concernant la passerelle qui enjambe la voie ferrée, on a un comité de pilotage très prochainement à ce sujet parce que là aussi les études avancent. Ce ne sera pas pris financièrement sur le budget de la ZAC mais ce sera bien pris en charge par la Métropole elle-même car compte tenu de l'ouvrage, c'est une compétence de la Métropole. D'autant que cela bénéficiera aussi bien aux collégiens qu'aux habitants qui se situent de l'autre côté de la voie ferrée.

Sur la dépollution des sols, les choses seront évidemment faites de manière responsable. Je n'ai pas de doutes là-dessus. Il y a des procédures. Je parlais de dépollution sur place, mais s'il y a de trop grosses dépollutions alors peut-être que ce ne sera pas fait sur place. Ces choses seront étudiées au fur et à mesure, notamment au fur et à mesure que les sols seront excavés.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je pense que l'on peut collectivement se réjouir de cette avancée même si l'on ne sera pas suivi tout de suite au niveau de la Métropole.

M. DELORME, vous nous présentez si vous le souhaitez les deux délibérations suivantes parce que l'on a une demande d'intervention de M. MANTELET qui regroupe les deux.

-000-

9 – Modification de la demande de participation financière à la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration au 4, rue Pierre Sépard à Oullins.

10 – Participation financière à l'opération d'acquisition au 23, rue Pierre Sépard à Oullins.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Le 7 octobre 2021, nous approuvons la participation financière à l'opération d'acquisition améliorée avancée par la Société Française d'Habitations Économiques (SFHE) au 4, rue Pierre Sépard à Oullins.

A la demande de la Métropole de Lyon, SFHE modifie la répartition des financements des logements.

Ainsi, au lieu de 4 logements en PLUS et 4 logements en PLAI initialement prévus, il est proposé 5 logements (3 T2 et 2 T1 bis) en PLUS et 3 logements en PLAI (2 T1 bis et 1 T1).

SFHE sollicite par conséquent de la part de la Ville une participation financière de 35 euros par mètre carré de surface utile soit : 3 636,85 euros pour les logements en PLAI et 8 708,35 euros pour les logements en PLUS.

Le montant total de la participation, soit 12 345,20 euros, est inchangé puisqu'il n'y a pas de modification des mètres carrés.

Par ailleurs, dans le cadre de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, le Programme d'Orientations et d'Actions pour l'Habitat a été approuvé par le Conseil de Métropole, et décline les objectifs et les modalités de réalisation des logements sociaux sur le territoire métropolitain.

Afin de poursuivre ces objectifs et à la demande expresse de la Ville d'Oullins, la Métropole a préempté, par arrêté du 30 juin 2020, un immeuble 23 rue Pierre Sémard.

Dans le cadre de la procédure de préemption, la Métropole a sollicité quatre bailleurs pour une proposition de création de logements sociaux sur cet immeuble ancien.

L'ensemble immobilier comprend 13 logements et deux commerces répartis sur deux immeubles : un premier bâtiment de 4 étages sur rue abrite 8 logements et un second bâtiment d'un étage, donnant sur l'Yzeron, compte 5 logements.

ALLIADE HABITAT a été retenu par la Métropole pour réaliser cette opération, et propose de réhabiliter ces logements et de créer 13 logements locatifs sociaux : 4 en PLAI (1 T1, 1 T2 et 2 T3) et 9 en PLUS (4 T1, 3 T2 et 2 T3).

Le coût total de l'opération s'élève à 1 519 520 euros, dont 63 000 euros HT de travaux d'électricité, de sanitaires, de peintures et de chauffage.

ALLIADE HABITAT sollicite de la part de la Ville une participation financière de 35 euros par mètre carré de surface utile soit 13 351 euros pour les logements PLUS et 5 817 euros pour les logements en PLAI.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ces deux délibérations. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci M. DELORME, je vous donne la parole M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci. Mon intervention s'adressait à Mme CHALAND, mais elle n'est pas ici alors je m'adresserai à elle à la troisième personne plutôt qu'à la deuxième.

Le logement est une des priorités des français, ce qui est bien normal car il a une fonction vitale pour chacun et chacune d'entre nous. C'est un toit, un abri, un lieu de vie pour soi et sa famille, une adresse pour les administrations et les employeurs.

Avec l'augmentation des coûts de l'immobilier, de l'énergie, ainsi que la mise en place de nouvelles normes (isolation, électricité, plomberie), il est devenu le premier poste de dépenses pour les ménages en représentant 50 % d'entre elles.

Mais nous ne sommes pas toutes et tous à égalité sur la question du logement. D'après un récent rapport de la Fondation Abbé Pierre, ainsi que celui de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique :

- 4 millions de personnes sont non ou mal logées, soit 6 % de la population.
- 14,6 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement, soit 20 % de la population.
- 5 millions de logements sont des passoires énergétiques.
- 22 % des Français disent souffrir du froid, dont un tiers pour des raisons financières.
- 69 % des Français ont baissé le chauffage à cause de l'explosion des prix de l'énergie.
- 600 000 logements sont considérés comme indignes.

Il faut donc apporter une attention toute particulière à chaque action, à chaque décision que nous devons prendre dans cette assemblée quand il s'agit du logement. C'est pourquoi il m'est arrivé souvent d'intervenir sur ce sujet, notamment lorsque la SEMCODA était dans le viseur de la Cour Régionale des Comptes, ou quand Vilogia, un bailleur social peu scrupuleux est arrivé sur notre territoire.

Aussi, je dois dire que la désinvolture avec laquelle Mme CHALAND a présenté ces deux délibérations lors de la commission municipale, m'a laissé perplexe.

Sur la 1^{ère}, à propos du logement situé 4 rue Pierre Séward, où le nombre de logements PLAI - soit les plus sociaux - ont été réduits au profits des logements PLUS - plus traditionnels. À la question de pourquoi la Métropole a pris cette décision, qui paraît étonnante au regard des besoins sociaux, non seulement Mme CHALAND n'avait pas la réponse mais il s'est avéré en plus qu'elle ne s'était même pas posée la question. Malgré tout, il lui était possible de se renseigner dans les jours qui suivaient afin de pouvoir nous répondre plus précisément, mais dans les réponses écrites aux questions posées en commission, elle n'a fait que reprendre ce qui était noté dans la délibération : « c'est la Métropole qui a fait ce choix » ... Merci, nous savons lire !

Sur la 2^{nde}, à propos du logement sis au 23 rue Pierre Séward, la question lui a été posée d'éventuels travaux de rénovation énergétique. Là aussi, Mme CHALAND a séché car une fois de plus elle ne s'était pas posée la question. C'est assez incroyable au regard de la nécessité de lutter contre les passoires énergétiques. C'est encore plus incroyable quand on se souvient que quelques minutes plus tard, M. SACHOT est venu nous présenter la stratégie énergétique de la ville pour les bâtiments communaux. À croire qu'ils ne travaillent pas dans la même équipe !

La délégation du logement nécessite du sérieux, de l'implication, du suivi. Elle touche directement à la vie des gens, à leur qualité de vie dirais-je surtout. Il ne s'agit pas juste d'une ligne sur un CV politique. Je suis donc très surpris de la légèreté avec laquelle Mme CHALAND a présenté ces deux délibérations. Mais cela ne m'empêchera pas de les voter. Merci.

Mme POUZERGUE.- Votre intervention est un peu gênante. Mme CHALAND n'est pas présente et je n'étais pas en commission. Attaquer comme cela un élu qui n'est pas là pour répondre, c'est à la limite de la correction. Je vous le dis tel que je le pense. Il arrive que l'on sèche, comme vous dites, devant certaines questions. Pourquoi la Métropole a décidé de transformer le classement de ces logements sociaux ? Cela ne me surprend pas outre mesure qu'effectivement on n'ait pas la réponse à tout. On vous répondra mais je ne suis pas sûre que l'on ait eu une réponse de la Métropole depuis. En tout cas, je ne peux pas vous laisser dire que Mme CHALAND traite ces sujets avec désinvolture. Depuis de nombreuses années, elle est très impliquée sur ces sujets. On fait aussi avec les moyens qui sont les nôtres par rapport aux logements sociaux car elle traite toutes les demandes et c'est compliqué, comme vous le savez, car on est loin de pouvoir répondre à toutes les demandes. Je ne peux pas laisser passer le fait que vous accusiez mon adjointe de désinvolte. Je n'irai pas jusqu'à vous demander des excuses mais je trouve que vos propos sont extrêmement déplacés.

Par rapport à la rénovation énergétique, on a bien précisé qu'il y aurait d'autres étapes par la suite. En tout cas, sachez sur ces sujets-là que les choses sont prises avec sérieux. Lors de la délibération précédente sur la Saulaie, on a montré que la Ville était très active en matière de logements sociaux puisque dans le nouveau contrat de ZAC, on passe de 30 à 60% de logements sociaux. Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de villes de notre famille politique qui ait accepté d'aller aussi loin dans ces choix, mais moi c'est quelque chose en quoi je crois profondément, ce parcours résidentiel des habitants, pour pouvoir proposer à la fois du PLAI, du PLUS étudiant, de l'accession sociale à la propriété jusqu'à ce que l'on appelle le libre. Donc à travers Mme CHALAND, c'est aussi moi que vous désignez avec vos propos de désinvolte et je trouve que c'est extrêmement déplacé.

Je mets la délibération 9 aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Je mets la délibération 10 au voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- M. SOUCHON vous avez la parole pour une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport.

-ooo-

11 – Demande de subvention Agence Nationale du Sport : programme national de création de 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024.

M. SOUCHON.- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique sportive, nous avons l'intention d'installer dans le parc Chabrières, le parc du Prado et dans le parc naturel de l'Yzeron des équipements sportifs suite à de nombreuses sollicitations des habitants et des associations, orientés sur le renforcement musculaire et le fitness. Ils seront accessibles également aux personnes à mobilité réduite. Ces équipements auront pour vocation à être utilisés en accès libre, pour des actions menées par les clubs et des projets d'animation sportives pilotés par les services municipaux.

Le coût total est de 53 000 € HT.

Nous allons solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une participation à hauteur de 60%, soit 32 000 €, dans le cadre du programme 5 000 équipements sportifs pour l'année 2023.

Merci d'approuver la construction d'équipements sportifs de proximité et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ANS.

Mme POUZERGUE.- Merci M. SOUCHON. M. HEBERT, vous avez la parole.

M. HEBERT.- Merci.

Je profite de cette délibération pour demander quelles sont les avancées pour le terrain de basket de l'école de la Glacière étant donné que ce terrain de jeux était fortement utilisé par les enfants et qu'il était très apprécié. Les panneaux ont été démontés et vous nous aviez expliqué qu'il y avait un problème avec les grilles. L'idée est de savoir ce qui va en advenir et si l'on pouvait imaginer rouvrir le terrain pour les enfants en nuancant les horaires d'ouverture pour qu'il n'y ait pas de dérangements le soir.

Mme POUZERGUE.- M. SOUCHON va vous répondre, il n'y a pas de difficulté là-dessus. Par contre, sur la forme, on parle d'une demande de subvention sur un sujet tout autre alors la prochaine fois posez une question orale sur ce type de sujet qui n'a pas de rapport avec la délibération.

M. HEBERT.- On parle quand même d'équipements sportifs.

Mme POUZERGUE.- Je vous dis juste qu'il y a un règlement intérieur. La prochaine fois que vous avez une question qui n'a pas de rapport, sachant qu'il peut y avoir un besoin de précisions techniques et afin d'éviter que vous nous traitiez de désinvoltes, n'hésitez pas à nous poser une question orale cela nous permettra d'être très précis dans nos réponses. Je n'ai pas de doute sur le fait que M. SOUCHON vous réponde de manière précise, mais sur la forme, s'il vous plaît, nous avons une façon de procéder dans cette assemblée alors je vous demande à l'avenir de suivre la manière de faire.

M. SOUCHON.- Quand on ouvert le terrain à la Glacière, il y a eu un tollé par rapport aux voisins qui se plaignaient du bruit des ballons de basket et surtout du bruit du grillage. Nous avons décidé de retirer les panneaux de basket et de diminuer l'amplitude horaire du city stade pour essayer de trouver des solutions en attendant.

Nous avons visité trois sites sur la région pour changer les filets et nous en avons trouvé un qui devrait convenir, mais on est en attente de devis pour l'instant. À ce jour, le city stade est ouvert au football et on espère l'ouvrir au basket rapidement, d'ici 1 ou 2 mois, cela dépend du devis, de la livraison du matériel et de l'installation.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Mme DAUVERGNE, vous nous parlez des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de loisirs avec une actualisation d'un certain nombre de points.

-000-

12 – Actualisation des règlements intérieurs des accueils périscolaires, des accueils de loisirs des mercredis et des accueils de loisirs des vacances à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Mme DAUVERGNE.- La préparation de la rentrée scolaire amène régulièrement la collectivité à actualiser les règlements intérieurs de ses accueils périscolaires et de ses accueils de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances.

Pour la rentrée 2023-2024, nous avons divers points faisant l'objet d'une actualisation :

- Mise à jour du tableau de vaccination des enfants afin d'être conformes à la dernière loi vaccinale qui rend obligatoire 11 vaccins.

- Annulation du jour de carence pour les temps périscolaires et extrascolaires sur présentation d'un justificatif dans les 48H. Donc il s'agit des enfants qui sont malades. Jusqu'à présent le premier jour de maladie était considéré comme un jour de carence et ils payaient la restauration scolaire notamment. Et désormais, sur présentation d'un certificat médical, ce jour de carence est retiré.

- Requalification des temps d'accueil afin d'éviter toute confusion dans la nature du service rendu aux familles, le terme garderie est remplacé par « accueil ». Il s'agit notamment d'éviter que les parents s'imaginent que le temps périscolaire est réservé à la réalisation des devoirs par les enfants. C'est vraiment un temps d'accueil et non un temps de soutien scolaire ou d'aide aux devoirs. D'autant plus que nous sommes dans une circonscription sans devoirs normalement.

- Organisation du service minimum d'accueil. En cas de service minimum d'accueil mis en place dans le cadre d'une grève des enseignants, les repas annulés ne sont pas facturés pour les familles qui gardent l'enfant au domicile dont l'enseignant est gréviste. Le service de restauration, l'accueil du matin et l'accueil soir sont maintenus pour les écoles dont le SMA est dit partiel, ce qui concerne le pourcentage d'enseignants grévistes compris entre 25% et inférieur 100%. Le service de restauration et l'accueil du matin et du soir ne sont pas maintenus pour les écoles dont le SMA est dit total, c'est-à-dire lorsque tous les enseignants de l'école sont en grève.

Madame le Maire vous demande d'approuver les modifications des règlements intérieurs des accueils périscolaires.

Mme POUZERGUE.- Merci Mme DAUVERGNE. J'ai deux demandes d'intervention dont une de Mme BELLISSEN, faites-vous les deux M. HEBERT ?

M. HERBERT.- Dans cette délibération, nous pouvons apprécier sur le plan financier pour les familles à la fois l'annulation du jour de carence pour les temps périscolaires et extrascolaires,

l'organisation du service minimal d'accueil avec la non facturation des repas annulés si les familles gardent leur enfant en cas de grève de l'enseignant, et apprécier la requalification des temps périscolaires du matin et du soir car de nombreux parents n'avaient pas été alertés sur le fait que ces temps n'étaient pas forcément des temps de travail pour les enfants.

Nous voulons toutefois attirer votre attention sur plusieurs points concernant ces temps périscolaires qui ont pu nous être remontés par nos concitoyens. Des parents font remonter le manque de compétences et d'accompagnement des encadrants pour la gestion des groupes d'enfants et des enfants plus difficiles, ce qui engendre un climat de tension pour tout le monde. La question est ancienne et récurrente et se pose à nouveau de manière plus aiguë. D'autre part, le fait que les animateurs changent très souvent et que les référents eux changent tous les ans, ils n'ont pas le temps de les former. Par conséquent, c'est difficile de créer une bonne cohésion d'équipe. Enfin, la suppression du poste de Mme RODE inquiète certains parents qui redoutent le manque de relai en mairie et de coordination. Je vous remercie.

M. DAUVERGNE.- En ce qui concerne le manque d'accompagnement et de compétences des animateurs sur les temps périscolaires, je pense que lorsque l'on recrute des animateurs on essaye de les recruter les plus compétents possibles. Vous n'êtes pas sans savoir - et Oullins n'est pas la seule commune concernée - qu'il y a une forte pénurie d'animateurs périscolaires alors ce n'est pas évident d'en recruter aujourd'hui. Donc il a pu arriver, afin d'assurer les services aux parents, que l'on soit obligé de recruter des animateurs qui n'avaient pas forcément l'expérience que l'on était en mesure d'espérer.

Pour les référents périscolaires, le souhait de la Commune est d'installer des référents fixes dans chaque école. Vous dites qu'ils changent tous les ans, mais je ne pense pas bien qu'il arrive que des référents changent de collectivité. Reste que notre souhait est vraiment de stabiliser les équipes de façon à apporter de la cohésion justement.

Quant au poste de Mme RODE, il n'a pas été remplacé sur la même fonction à 100%, il a été dispatché sur l'équipe jeunesse. La responsable du service jeunesse s'occupe est en train de s'occuper de cette fonction.

Par rapport aux enfants en difficultés, j'avais remarqué que Mme RODE me faisait signer énormément de courriers au sujet d'enfants qui avaient des comportements violents, déviants, et qui n'étaient pas toujours suivis des faits. Donc on a mis en place, dans un souci d'efficacité, un autre fonctionnement. Quand un enfant perturbe le temps périscolaire, dans un premier temps c'est le référent périscolaire qui intervient pour le recadrer et si cela ne suffit pas, il est reçu par Mme BARBAVARA ou M. MOREL qui sont les responsables de l'équipe jeunesse. Et dans un dernier temps, je reçois les parents avec l'équipe du service jeunesse pour non pas essayer de sanctionner mais pour leur proposer un accompagnement afin de les aider à résoudre le problème de leur enfant. Ce qui n'exclut pas des sanctions. On a eu le cas d'une exclusion suite à un rendez-vous programmé avec un enfant qui a vraiment fait une crise importante entre le moment où la responsable jeunesse l'a reçu et la semaine suivante où je devais recevoir la famille. C'est vraiment de l'accompagnement et on recherche ensemble avec les parents la meilleure solution pour que ces comportements cessent. Notre rôle est aussi de faire prendre conscience aux parents qu'il y a un problème et de les conseiller avec des pistes à suivre pour que cela s'améliore.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter, par rapport aux référents, il y a maintenant 2 ans on a fait le choix de proposer des temps pleins à ces personnes référentes parce que l'on se rendait bien compte que c'était un écueil par rapport aux recrutements de ne pas être capable de proposer des temps pleins pour ce type de poste. Les choses ont été réorganisées et cela nous permet de fidéliser un peu plus les personnes qui occupent ces postes. Après, comme le disait Mme DAUVERGNE, c'est vrai que se sont aussi des fonctions qui peuvent évoluer. On a pas mal fait appel à des étudiants et, d'une année sur l'autre, ils ne sont pas forcément disponibles aux mêmes horaires, voire ils changent de région. Mais là aussi, ce n'est pas propre à la ville d'Oullins d'avoir ces problématiques de recrutement. Il y a une nécessité d'avoir des personnes diplômées même si parfois elles n'ont pas d'expérience suffisante, il faut bien démarrer. Donc on fait au mieux. Je pense que le service est assuré malgré tout. On peut toujours mieux faire bien entendu, on a des projets pour améliorer les choses et on aura sans doute l'occasion d'en reparler. En tout cas, il faut aussi que l'on admette nos difficultés de recrutement sur ce type de poste. Sachant que l'on a aussi des difficultés de recrutement pour d'autres postes, mais ce n'est pas propre à notre collectivité. Dans le monde de l'entreprise et dans la fonction publique, on voit bien que ces difficultés de recrutements existent malheureusement.

M. HEBERT.- Merci pour ces réponses et ces précisions. Se pose aussi la quantité d'effectifs puisque dans certaines écoles on peut avoir deux encadrants seulement pour plus d'une cinquantaine d'enfants. Ces chiffres nous ont été remontés par des parents d'élèves. Est-ce qu'il y a des normes ? Est-ce qu'il y a un nombre minimal d'encadrants pour un certain nombre d'enfants ?

Mme DAUVERGNE.- Non, il n'y a pas de norme. C'est toujours cette difficulté de recrutement. On essaye de faire au mieux, de façon à ce qu'il n'y ait pas trop d'enfants confiés à un même animateur. Notre volonté - et on fait tout pour - est d'arriver à se déclarer à terme en accueils de loisirs et périscolaires où l'on sera alors tenu à des normes avec de vrais programmes. Mais c'est un parcours qui est long, qui demande du personnel diplômé et qui va nécessiter tout un accompagnement de notre personnel pour une montée en compétences. C'est notre objectif. On met tout en œuvre pour cela et même si cela ne se fera pas demain, on y travaille. Et dès que l'on peut avoir des animateurs en plus pour soulager de façon à avoir des groupes moins importants, on le fait bien sûr.

Mme POUZERGUE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

1 abstention : Bertrand MANTELET.

Mme POUZERGUE.- Nous en avons terminé avec les délibérations. Pour conclure ce Conseil, nous proposons un vœu concernant la pollution aux PFAS.

-000-

16 – POLLUTION AUX PFAS : transparence et action.

Mme POUZERGUE.- C'est un vœu commun de la majorité municipale avec M. MANTELET puisque nous avons de manière simultanée la volonté de présenter ce vœu puisqu'un comité

des maires des secteurs concernés s'est constitué il y a maintenant plusieurs semaines et l'une des propositions était que les communes concernées prennent ce vœu. On démarre un peu plus vite que les autres car notre Conseil se tient aujourd'hui. Quand vous nous avez fait part de votre volonté de proposer ce vœu M. MANTELET, nous vous avons proposé de présenter ce vœu en commun, ce que vous avez accepté. Je vous propose donc de le présenter en notre nom également.

M. MANTELET.- Merci.

Pollution aux PFAS : transparence et action.

À la suite d'une alerte lancée il y a plusieurs mois par différents médias sur une possible pollution aux perfluorés aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, des investigations ont été menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation. Les résultats montrent des taux élevés de PFAS dans les sols, dans l'eau et probablement dans l'air. Cette pollution a aussi été retrouvée dans un certain nombre de communes du Sud de Lyon.

Aussi, la Préfecture, sur la base des analyses réalisées par l'ARS a fait valoir le principe de précaution en déconseillant la consommation des œufs produits sur le territoire de 17 de ces communes. Face à la méconnaissance des conséquences sanitaires de cette contamination des sols et de l'eau, voire de l'air, les habitants des communes impactées s'interrogent.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté un vœu lors de son assemblée plénière des 9 et 10 mars 2023, demandant au Préfet de Région de faire la lumière sur cette pollution et d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette problématique.

De son côté, la Métropole de Lyon a voté une délibération au sein de son conseil métropolitain du 27 mars 2023, visant à mettre en place une stratégie pour améliorer la connaissance et le suivi de la pollution des PFAS.

Enfin, une équipe de France 3 Auvergne Rhône Alpes a réalisé une analyse de prélèvements sanguins de 10 volontaires habitants à proximité de l'usine ARKEMA. Les résultats ont montré des taux de PFAS dans le sang en moyenne 7 fois supérieurs à la moyenne nationale.

Nous pensons que l'industrie a toute sa place dans notre pays, mais que les rejets polluants liés aux activités doivent être strictement limités, encadrés et suivis par les autorités compétentes pour préserver l'environnement et la santé des populations qui doivent rester la priorité. Afin de répondre aux préoccupations des habitants et d'assurer leur sécurité, il est nécessaire de mettre en place un plan d'actions rapidement.

Le Conseil municipal demande à l'État et à son représentant, la Préfète de Région :

- Une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires ;
- Un soutien aux études d'imprégnations ;
- La participation à l'initiative de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède pour l'interdiction des PFAS par l'Union européenne ;

- Un accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences des pollutions sur l’approvisionnement en eau potable ;
- Un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques avec des outils financiers initiés par l’État et mettant à contribution les pollueurs - notamment les entreprises de l’industrie chimique ayant mal agi en connaissance de cause -, et le soutien à des programmes de recherche sur ces molécules, leurs incidences sur la santé humaine ainsi que sur la compréhension de leur diffusion et les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS ;
- Un soutien financier aux collectivités pour mener, de manière concertée, des analyses du sol, de l’air et de l’eau.

Pour être tout à fait transparent, le vœu que j’avais transmis a été inspiré de celui qui a été voté dans la ville de Corbas.

Mme POUZERGUE.- Nous avons proposé de retirer l’alinéa qui parlait des terres agricoles parce qu’à Oullins on n’était assez peu concerné par ce sujet-là finalement. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. HERBERT.- On votera bien entendu pour ce vœu, nous aimerions aussi proposer quelques amendements, ou du moins poser des questions sur la partie au sujet de la demande d’un soutien financier aux communes pour mener des analyses des sols, de l’air et de l’eau. Aujourd’hui, la Métropole a été mandatée pour faire un très grand nombre d’études qui sont actuellement en cours de réalisation et qui impliquent d’autres partenaires comme l’ATMO pour l’air, la Régie de l’eau pour l’eau, les services déconcentrés de l’État ont également été sollicités et incités sur les analyses faites sur les sols, les végétaux et les eaux d’irrigation. Et en fait, cela ne donnera donc pas d’informations supplémentaires de multiplier les analyses, surtout si des analyses sont menées à Oullins, à Corbas, etc. C’est un premier élément, le fait que l’on souhaite supprimer cette phrase.

Puis, dans l’avant dernière phrase, quand on demande un soutien à des programmes de recherche, nous souhaiterions préciser ces éléments de recherche car il faut porter les efforts sur la connaissance de ces molécules, leurs incidences sur la santé humaine ainsi que sur la compréhension de la diffusion de cette pollution.

Ce sont les deux éléments que l’on avait à mentionner sur ce vœu qui va dans le bon sens mais il ne semble pas vraiment nécessaire de multiplier les structures qui vont analyser les eaux, les sols et l’air.

Mme POUZERGUE.- C’est dommage que vous ne nous ayez pas envoyé ces éléments avant. Je vous propose de faire une suspension de séance de quelques minutes pour que l’on échange et que l’on voit comment on peut amender cela.

-000-

-Suspension de séance-

-000-

Mme POUZERGUE.- Suite à cette demande de modifications, voici les amendements apportés à ce vœu :

- Un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques avec des outils financiers initiés par l'État et mettant à contribution les pollueurs - notamment les entreprises de l'industrie chimique ayant mal agi en connaissance de cause -, et le soutien à des programmes de recherche **sur ces molécules, leurs incidences sur la santé humaine ainsi que sur la compréhension de leur diffusion** et les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS ;
- Un soutien financier **aux collectivités** pour mener, **de manière concertée**, des analyses de sol, de l'air et de l'eau.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte ce vœu à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie et vous souhaite à tous de passer un bel été.

-000-

-La séance est levée à 21 H 02-

-0000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 28/08/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 28/09/2023

Procès-verbal mis en ligne le 29 / 09 / 2023

<p>Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine</p> 	<p>Le secrétaire de séance Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER</p> 
---	--



